



.19 mai 2019.

PRETEXTE DU DEFAUT POTENTIEL DU DISJONCTEUR POUR CHANGER LE COMPTEUR PAR UN LINKY

Page suivante, message d'Enedis envoyé à certains abonnés

V/Réf. : N° du point de livraison (PDL) :

Adresse du point de livraison concerné :

Objet : Réponse **URGENTE**, touchant
potentiellement à la sécurité de votre installation
avec risque potentiel à la personne/ Campagne de
localisation et de remplacement éventuel

Nanterre, le 10 Mai 2019

ATTENTION !



Un défaut potentiel existe sur certains disjoncteurs de branchement.

Votre installation est peut-être concernée. Il est indispensable de réaliser un diagnostic, qui ne vous prendra que quelques minutes.

Pour réaliser cette vérification dès maintenant :

connectez-vous sur le site <https://www.mon-disjoncteur.enedis.fr>

ou appelez au 0 800 730 820  du lundi au samedi de 8h à 19h.

Informations disponibles sur le site <https://www.enedis.fr> (« disjoncteur » via le moteur de recherche)

Madame, Monsieur,

L'un de nos fournisseurs de disjoncteurs de branchement nous a informés de l'existence d'un défaut potentiel sur certains disjoncteurs. Il s'agit du disjoncteur principal qui contribue à la sécurité électrique de votre installation, et Enedis en assure l'exploitation. D'après le fournisseur, le système de déclenchement différentiel pourrait ne pas fonctionner. Aussi, par mesure de précaution, nous avons décidé de **remplacer systématiquement et gratuitement les matériels concernés**.

Enedis assure la mission de service public de maintenance et de modernisation du réseau de distribution d'électricité. **Cette démarche n'est pas une démarche à caractère commercial et n'a pas de rapport avec votre compteur ou avec le contrat vous liant à votre fournisseur d'électricité.** Elle relève de notre responsabilité pour garantir la sécurité du réseau et de votre installation.

Votre installation peut être concernée par ce défaut car nous avons réalisé une intervention chez vous sur la période concernée.

Enedis traite les données à caractère personnel en cohérence avec la législation dans le cadre du diagnostic d'éligibilité effectué sur votre disjoncteur et de son remplacement le cas échéant.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement pour des motifs légitimes et d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à l'adresse suivante : Tour Enedis - même étage - Direction Clients & Territoires - Service National Consommateurs - 34, place des Carolles, 92079 Paris La Défense Cedex. Votre courrier doit préciser vos nom et prénom, adresse actuelle, référence PDL et doit être accompagné d'une pièce d'identité. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

1/2



Réponse de Henri Cohen :

ATTENTION ENEDIS RESSORT UNE VIEILLE ARNAQUE DÉJÀ FAITE PAR LE PASSÉ..

Cela concerne certains courriers d'énédis pour contrôler les disjoncteurs d'abonnés (AGCP) que beaucoup de personnes reçoivent.

Actuellement énédis envoie des courriers pour organiser le contrôle des disjoncteurs mais habitué à ses mensonges et à ses exactions je crains encore le piège afin de forcer la main pour la pose de linky ou contrôler son paramétrage qui limite la puissance souscrite.

Il existe plusieurs modèles de disjoncteurs, et pour un contrôle de base de leur fonctionnement ;

Sur les modèles avec 2 boutons (enclenchement et déclenchement), type :

https://www.manomano.fr/p/disjoncteur-branchement-schneider-db90-2p-15-45a-differentiel-instantane-500ma-203388?model_id=203394

Sur les modèles avec une manette à lever/baisser (position levée est l'enclenchement, la mise sous tension) type :

<https://www.manomano.fr/p/itron-disjoncteur-edf-30-60a-230v-instantane-3132253>

Et plus rarement avec une manette rotative (position enclenchement à droite),

Sur tous ces disjoncteurs il y a toujours un petit bouton marqué « test » pour le contrôle minimal de la protection différentielle, donc pour ce contrôle lorsque le disjoncteur est enclenché, l'installation sous tension, appuyez sur « test », le disjoncteur se déclenche et met l'installation hors tension. Il suffit ensuite de l'enclencher de nouveau afin de remettre l'installation sous tension. Pour ce qui est de la protection en cas de court-circuit ou d'intensité admissible de vos circuits électriques, c'est les disjoncteurs divisionnaires ou les fusibles du tableau de protection qui s'en chargent. Le disjoncteur général d'abonné n'assure ces 2 protections que pour les liaisons électriques entre le disjoncteur et le tableau de protection. Il ne peut y avoir aucun risque sur ces liaisons si le serrage des points de connection est bon, si leur section est bonne, si leur mode de pose et leur protection sont bons et s'ils ne sont pas « blessés » lors d'éventuels travaux.

EN TOUS LES CAS, LE REMPLACEMENT D'UN DISJONCTEUR EN PANNE OU EN DYSFONCTIONNEMENT NE NECESSITE ABSOLUMENT PAS LE REMPLACEMENT DU COMPTEUR.

Si le compteur présente un dysfonctionnement, son contrôle ou son remplacement par énédis doit se faire sous votre vigilance et votre fermeté pour éviter de subir la pose d'un compteur linky.

De plus, lors d'une construction neuve ou d'une rénovation totale (avec suspension de courant) la fourniture et pose du disjoncteur et de la platine (panneau de contrôle) relèvent de la C15-100 donc à charge de l'utilisateur. Le consuel peut alors passer et donner attestation de conformité de l'installation électrique privée.

Le technicien d'énédis passe alors, il pose le compteur, il effectue les branchements, il raccorde l'ensemble au réseau via le CCPI ou le CCPC pour la mise sous tension. Il effectue les paramétrages de l'ensemble puis pose les scellés.

DES CET INSTANT L'ENSEMBLE DU MATERIEL, Y COMPRIS LE DISJONCTEUR ET LA PLATINE, PASSE SOUS MAITRISE ET RESPONSABILITE D'ENEDIS (lui seul peut y intervenir de nouveau).

En cas de panne ou de dysfonctionnement le remplacement du disjoncteur est à charge d'énédis, s'il est posé sur un tableau bois, son remplacement entraîne le remplacement de son panneau s'il est en bois selon la norme C14-100 et dans le cas d'un branchement collectif le remplacement du panneau est rendu obligatoire également par l'annexe « J » de la C14-100.

Par contre, pour un remplacement de disjoncteur dans le cas d'un remplacement de compteur, à la demande d'un usager, pour un changement d'option, heures creuses/pleines, ou un passage de triphasé à monophasé (ou inversement), le remplacement de l'ensemble (compteur, disjoncteur et platine) sont à la charge de l'utilisateur (facturé).

Henri Cohen